



I.A.M. Labour-Management Pension Fund (Canada)

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Prière de remplir et de retourner ce formulaire aux administrateurs du Plan à l'adresse suivante :
116, rue Lisgar, bureau 204 • Ottawa, ON K2P 0C2 • Tél. : 1 888 354-5444 • 613 567-8259 • Téléc. : 613 594-9038

Renseignements personnels

NAS : _____ Sexe : Homme Femme Autre _____

Nom : _____
Nom de famille Prénom Second prénom

Date de naissance : _____

Situation familiale :

Célibataire Marié(e) Séparé(e)

Langue préférée : Anglais Français

Conjoint de fait Divorcé(e) Veuf(ve)

Coordonnées

Adresse : _____
Numéro et rue

Ville/Municipalité Province Code postal

Adresse de courriel : _____

Renseignements d'emploi

Nom de l'employeur actuel : _____ Classe d'emploi : _____

Ville et province d'emploi : _____ Date d'embauche : _____

S'il y a lieu, nom de tout employeur antérieur qui cotise au Plan de pension multi-employeur de l'AIM (Canada) : _____

S'il y a lieu, numéro de SL de toute autre SL de l'AIM dont vous avez été membre : _____

Renseignements sur le conjoint (Voir la définition de conjoint au verso.)

Nom : _____
Nom de famille Prénom Second prénom

Sexe : Homme Femme Date de naissance : _____

Désignation de bénéficiaire (Voir au verso pour plus de détails concernant cette désignation.)

Nom : _____
Nom de famille Prénom Second prénom

Lien avec le bénéficiaire : _____ Type de bénéficiaire : Particulier Organisation

Adresse : _____
Numéro et rue

Ville/Municipalité Province Code postal

Déclaration

J'autorise la collecte et l'utilisation de tous les renseignements fournis dans le présent formulaire par les fiduciaires du Plan de pension multi-employeur de l'AIM (Canada) ainsi que par leurs mandataires et conseillers désignés, ce qui comprend l'utilisation de mon numéro d'assurance sociale aux fins d'identification, d'administration et de déclaration d'impôt. De plus, j'autorise la collecte, la conservation, la divulgation et le partage de mes renseignements personnels par les syndicats de même que leurs représentants, conseillers et fournisseurs de services désignés, au besoin, aux fins d'administrer le Plan, notamment aux fins d'établir l'admissibilité à des prestations, de traiter et de verser des prestations ainsi que d'assurer la gestion financière du Plan en continu (notamment analyses de coûts et audits internes). Je comprends que je peux en tout temps retirer par écrit mon consentement en tout ou en partie, mais qu'un tel retrait pourrait avoir une incidence sur l'administration du Plan et tout montant auquel je pourrais avoir droit. De plus, je comprends que pour en savoir plus sur les mesures que prennent les administrateurs du Plan pour protéger mes renseignements personnels, je peux consulter l'Avis du Plan aux membres concernant la protection de la vie privée.

Signature _____

Date _____

Qui est un conjoint admissible? (Loi fédérale sur les normes de prestations de pension)

Un conjoint est une personne qui, au moment de la détermination, est légalement marié avec vous. Un conjoint peut aussi être une personne du même sexe ou de sexe opposé qui, au moment de la détermination, habite avec vous sans interruption dans le cadre d'une relation conjugale depuis au moins un (1) an. Si vous êtes séparé de votre conjoint légalement marié et vivez en union avec une autre personne, votre conjoint est réputé être la personne avec laquelle vous habitez dans le cadre d'une relation conjugale depuis au moins un (1) an.

Votre conjoint est le premier admissible à des prestations de survivant payables par le Plan après votre décès, à moins qu'il n'ait renoncé à son droit de toucher des prestations de décès postérieures à votre départ à la retraite.

Désignation d'un ou de plusieurs bénéficiaires

La désignation de premier bénéficiaire s'applique seulement si vous décédez avant votre départ à la retraite et si vous n'êtes pas dans une relation conjugale au moment de votre décès. Si vous êtes dans une relation conjugale, votre conjoint sera le premier admissible à toute prestation de survivant pouvant être payable en vertu du Plan.

Votre bénéficiaire peut être une personne physique, une organisation ou votre succession. Vous aurez la possibilité de confirmer votre choix de bénéficiaire(s) au moment où vous demanderez une rente de retraite. Vous pouvez changer votre bénéficiaire en tout temps en remplissant le formulaire prévu à cette fin et en le retournant aux administrateurs du Plan de pension multi-employeur de l'AIM (Canada).

Si vous êtes dans une relation conjugale et remplissez la section Désignation de bénéficiaire, votre bénéficiaire désigné est la personne qui toucherait la prestation de décès, le cas échéant, payable après votre décès en cas de prédécès de votre conjoint.

Que dois-je faire si je souhaite désigner mon enfant comme bénéficiaire?

Aucune personne âgée de moins de 18 ans (une personne d'âge mineur) ne peut toucher directement des prestations de survivant. Vous disposez néanmoins de deux façons d'assurer qu'une personne d'âge mineur est admissible à des prestations de survivant payables au moment de votre décès :

- ❑ Désignez votre succession comme bénéficiaire dans la section Désignation du bénéficiaire. Dans votre testament, vous devrez stipuler que vous léguez les prestations de décès versées par le Plan de pension multi-employeur de l'AIM (Canada) à votre enfant d'âge mineur. Vous devrez également nommer un fiduciaire pour votre enfant.
- ❑ Désignez votre enfant d'âge mineur comme bénéficiaire et nommez-lui un fiduciaire dans votre testament.

Il n'est pas recommandé de désigner un fiduciaire comme bénéficiaire. Si vous désignez un fiduciaire comme bénéficiaire, toute prestation de survivant sera versée au fiduciaire et ce dernier sera légalement autorisé à la dépenser comme bon lui semble. **Les administrateurs du Plan vous recommandent de consulter un conseiller juridique indépendant pour vous assurer que votre testament reflète fidèlement vos volontés.**